



CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA TENNIS ADAPTÉ 2023



30 juin,
1^{er} & 2
juillet

ENTRÉE
GRATUITE



CREPS DE
POITIERS



Soutenu par



Sommaire

Mot d'accueil	3
Bienvenue à Poitiers	4
Venir au CREPS de Poitiers	5
Comité d'organisation local	6
Programme prévisionnel	7
Informations générales	8
Précisions techniques	10
Fiche association	13
Fiche engagement	14
Demande de dérogation	20
Autorisation médicale	21
Fiche récapitulative	22
Plan d'accès	23
Liste des hébergements	24

Mots d'accueil



Chers sportifs, Chers amis,

Le Comité Départemental Sport Adapté de la Vienne est heureux de vous accueillir à Poitiers pour le Championnat de France Para Tennis Adapté 2023.

Du 30 juin au 2 juillet 2023, vous allez rejoindre les autres sportifs et les accompagnateurs qui sont attendus pour disputer cette compétition.

Au-delà des épreuves sportives, vous y retrouverez un cadre de vie familiale et convivial, ainsi que des animations culturelles propres à la ville de Poitiers.

Nous remercions nos partenaires locaux, le Conseil Départemental de la Vienne, la Mairie de Poitiers, ainsi que le CREPS de Poitiers qui se sont d'ores et déjà engagés dans l'organisation de cette manifestation nationale. Tournée vers l'avenir, nous mettons un point d'honneur à promouvoir une pratique adaptée et responsable en prenant en compte le Développement Durable.

Nous espérons que vous serez nombreux à répondre présent pour cette rencontre sportive et nous serons vigilent et très attentifs pour que tout se déroule bien, afin que vous puissiez passer un heureux séjour et ainsi garder les meilleurs souvenirs de cet évènement.



Damien BETTINELLI
Président du COL

Bienvenue à Poitiers

Poitiers constitue le chef-lieu du département de la Vienne. Cette ville était aussi la capitale régionale de l'Ex-Poitou-Charentes. Cette position régionale importante fut permise par une importante empreinte historique. En guise d'exemple, nous pouvons citer Sainte Radegonde qui créa à Poitiers au VI^{ème} siècle la première abbaye française exclusivement féminine. Par ailleurs la ville est nommée « ville aux cent clochers » pour ses nombreuses églises. Nous vous invitons à prendre du plaisir et à flâner dans les rues et ruelles du vieux Poitiers où vous attendent de nombreuses surprises architecturales et historiques.



Notre Dame le Grande

Un territoire culturel et historique riche

Poitiers est aujourd'hui une ville au passé très riche, comme en témoignent l'architecture et les quelques 80 édifices présents dans toute la ville.

Poitiers, ville d'Art et d'Histoire, 2000 ans d'histoire et de créativité. Des trésors romans qui ne sont qu'à 1h15 de Paris en TGV à quelques pas du Futuroscope.

Le tissu associatif et culturel présent dans cette ville est tout simplement un vecteur de dynamisme rare pour une cité de cette envergure.

Ville souvent associée au Futuroscope.



Le Futuroscope, figure familière et emblématique du Grand Poitiers, ne cesse d'attirer chaque année de plus en plus de visiteurs.

Ce parc de loisirs à thème technologique et scientifique dont les attractions mélangent les approches sensorielles et les projections d'images, ne pourra que plaire au plus grand nombre et donner un avant-gout du futur.

Un lieu familial où il fait bon vivre. De par ses 14 parcs et jardins, ainsi que ses 18 squares représentant près de 40 hectares, Poitiers offre une grande diversité d'espaces verts dédiés à tous ses habitants comme aux visiteurs de passage.



Venir au CREPS DE Poitiers



CREPS de Poitiers
Boivre,
86580, Vouneuil-sous-Biard

En voiture

- Sortir de l'Autoroute de Poitiers Nord, prendre la N147 en direction de Migné-Auxance, et rouler jusqu'au CREPS de Poitiers
- Sortir de l'Autoroute à Poitiers Sud, prendre la D910 en direction de Biard puis la D6 jusqu'au CREPS de Poitiers

En train / TGV

- Gare SNCF, 2 Boulevard Pont Achard, 86000 Poitiers, à environ 1h30 de Paris (Gare Montparnasse)
- Gare SNCF, 2 Boulevard Pont Achard, 86000 Poitiers, à environ 1h15 de Bordeaux (Gare Bordeaux Saint-Jean)

En avion

- Aéroport de Poitiers-Biard, Rue sous Lieux Raymond Collard 5, 86580 Biard

Comité d'organisation local

Président(e) du COL

Monsieur Damien BETTINELLI

Président du Comité Départemental du Sport Adapté 86

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Guillaume GAUTREAU
Secrétaire général	Elodie PHILIPPONNEAU
Commission Coordination / Logistique	Elodie PHILIPPONNEAU
Commission Sportive	Lise DELMAS
Commission Médicale	Prénom + Nom
Commission Restauration	Elodie PHILIPPONNEAU
Commission Partenariats / Hébergement	Antoine DEMIER
Commission Communication	Antoine DEMIER
Commission Animation / Bénévolat	Pierre VALENÇON
Commission Développement Durable	Damien BETTINELLI
Cadre Technique National du Para Tennis Adapté	Ludivine GONDRAN ludivine.gondran@sportadapte.fr
Délégué Technique Fédéral du championnat	Laura DUGACHARD laura.dugachard@sportadapte.fr
Commission Sportive Nationale du Para Tennis Adapté	Bruno VESPRES bruno.vespres@fft.fr



COL France para tennis adapté
Comité Départemental du Sport Adapté 86,
Elodie PHILIPPONNEAU

Adresse : Maison des Sports 6 allée Jean Monnet
Bâtiment C3 86000, POITIERS

Téléphone – mail : 06 89 62 26 73 -
paratennisadapte86@gmail.com

Programme prévisionnel

Vendredi 30 juin 2023

9h00 - 11h30	Accueil des délégations → Creps de Poitiers
11h00 - 12h00	Réunion technique → Creps de Poitiers
12h00 - 13h15	Repas → Creps de Poitiers
13h15 - 13h45	Cérémonie d'ouverture → Creps de Poitiers
14h00 - 18h30	Compétition → Creps de Poitiers
19h00 - 21h00	Repas → Creps de Poitiers

Samedi 1^{er} juillet 2023

9h00 - 12h00	Compétition → Creps de Poitiers
12h00 - 14h00	Repas → Creps de Poitiers
14h00 - 18h30	Compétition → Creps de Poitiers
20h00 – 23h00	Repas de gala → Creps de Poitiers

Dimanche 02 juillet 2023

8h00 – 12h00	Phases finales → Creps de Poitiers
11h00 – 14h00	Pique-Nique → Creps de Poitiers
11h30 - 12h30	Remise des récompenses → Creps de Poitiers
14h00	Fin du championnat

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **26 mai 2023.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Vendredi 30 juin de 9h00 à 11h30
Au CREPS de Poitiers
Boivre, 86580 Vouneuil-sous-Biard

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de Tennis de Table en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **12h00 à 13h15 au repas du midi et de 19h00 à 21h00 au repas du soir.**

Ils auront lieu à/au :

Au CREPS de Poitiers
Boivre, 86580 Vouneuil-sous-Biard

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

A partir de 19h30
Au CREPS de Poitiers
Boivre, 86580 Vouneuil-sous-Biard

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

A partir de 11h00
Au CREPS de Poitiers
Boivre, 86580 Vouneuil-sous-Biard

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. **Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le championnat de France para tennis adapté.**

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs.**

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement du **para tennis adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para tennis adapté**

Modalités d'inscription

Le championnat de France **para tennis adapté** relève du règlement **tennis** FFSA.

Peuvent participer au championnat de France para tennis adapté FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2022/2023 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription **individuelle** doit être validée par le président de la ligue régionale et le président du comité départemental Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription

Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le référent championnat de France de la CSN **para tennis adapté** FFSA en charge de la partie informatique - Bruno VESPRES - doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le 26 mai**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après **le 26 mai 2022**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **Para Tennis adapté – Bruno VESPRES** – et le Cadre Technique National de la discipline – **Ludivine GONDRAN** – est programmée le :

11h00 le vendredi 30 juin
Au CREPS de Poitiers
Boivre, 86580 Vouneuil-sous-Biard

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à bruno.vespres@fft.fr

Catégories d'âge

Catégories	Jeune	Sénior	Vétéran
Saison sportive 2022 / 2023	Né en 2002 et après	Né entre 2001 et 1987	Né en 1986 et avant

À renvoyer au COL avant le **26 mai 2023**

Maison des Sports 6 allée Jean Monnet Bâtiment C3 86000

06 89 62 26 73 – paratennisadapte86@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès aux zones techniques) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	40 €		
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration du vendredi midi au dimanche midi (hors petit déjeuner mais repas de gala inclus)	95 €		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	20 €		
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration Du vendredi midi au jeudi soir au dimanche midi (hors petit déjeuner mais gala inclus)	75 €		
Formule Gala Inscription uniquement au repas de Gala	20 €		

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **CDSA 86 – COL**.

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

Date

Signature



FICHE ENGAGEMENT SIMPLE AB

NIVEAU 2

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 mai 2023**

Maison des Sports 6 allée Jean Monnet Bâtiment C3 86000

06 89 62 26 73 – paratennisadapte86@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de/du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT SIMPLE BC

NIVEAU 1

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 mai 2023**

Maison des Sports 6 allée Jean Monnet Bâtiment C3 86000

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de/du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT SIMPLE BC

NIVEAU 2

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 mai 2023**

Maison des Sports 6 allée Jean Monnet Bâtiment C3 86000

06 89 62 26 73 – paratennisadapte86@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de/du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT SIMPLE CD

NIVEAU 1

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 mai 2023**

Maison des Sports 6 allée Jean Monnet Bâtiment C3 86000

06 89 62 26 73 – paratennisadapte86@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de/du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :



FICHE ENGAGEMENT SIMPLE CD NIVEAU 2

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

À renvoyer au COL avant le **26 mai 2023**

Maison des Sports 6 allée Jean Monnet Bâtiment C3 86000

06 89 62 26 73 – paratennisadapte86@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Classification	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 20.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de/du **tennis de table**.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline (bruno.vespres@fft.fr)

Je soussigné(e) M./M^{me} représentant de l'association demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France **para tennis de table adapté** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tennis adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Je soussigné(e).....

représentant légal de, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tennis de table adapté** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Elodie PHILIPPONNEAU – Comité Départemental du Sport Adapté

6 Allée Jean Monnet Bâtiment C3, 86000 Poitiers

06 89 62 26 73 - paratennisadapte86@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 26 mai 2023 :

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- La fiche d'autorisation médicale

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

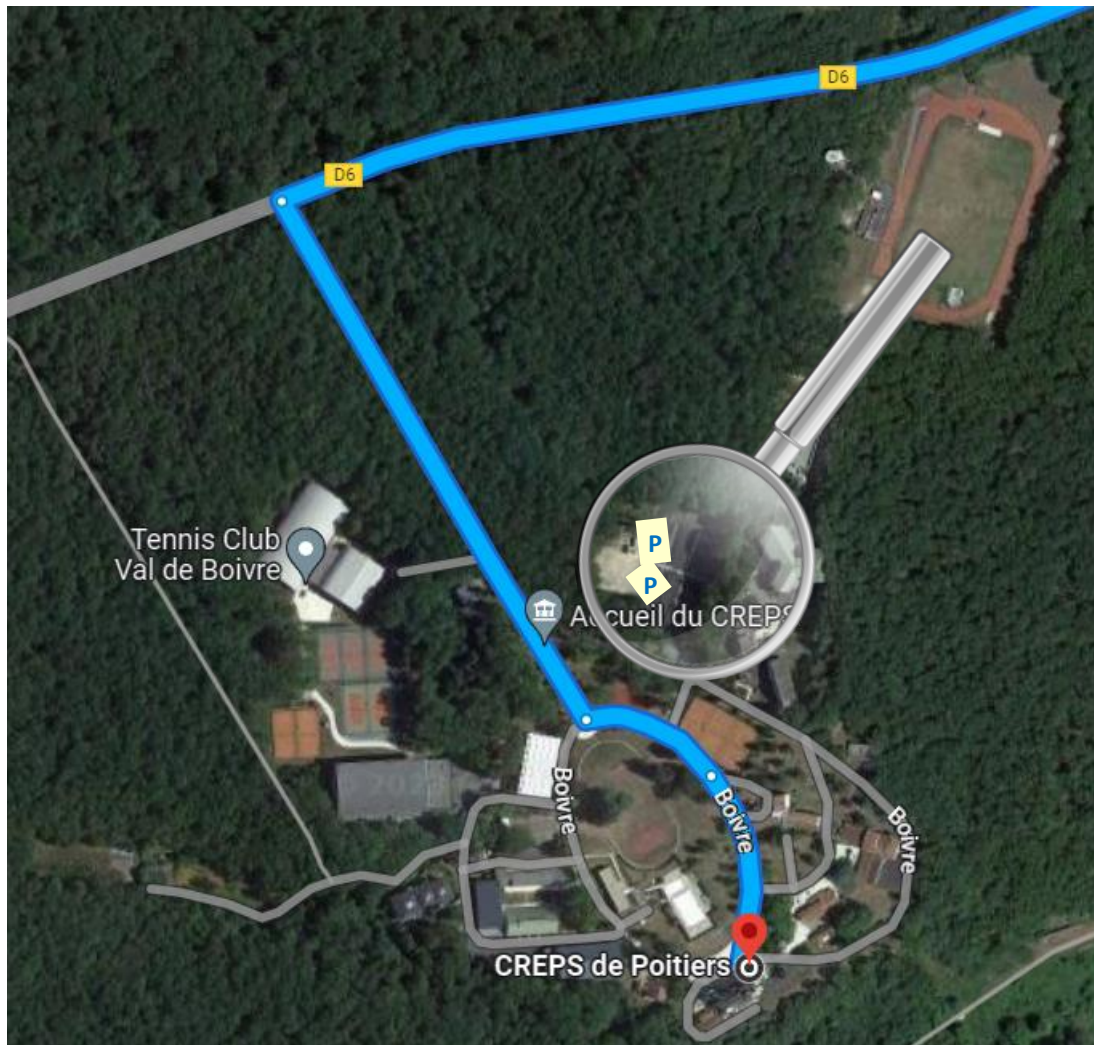
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès



Liste des hébergements

Nom	Adresse	Coordonnées	Kilomètres de la compétition
CREPS de Poitiers	Boivre, 86580 Vouneuil	05 49 36 06 00	Sur place
Auberge de Jeunesse HI Poitiers	1 Allée Roger Tagault, Poitiers	05 49 30 09 70	7 KM
Mercure Poitiers Centre	14 Rue Edouard Grimaux	05 49 50 60 60	8 KM
Campanile Poitiers Sud	228, avenue du 8 mai 1945	05 49 37 26 51	8 KM
Aparthotel Adagio access Poitiers	23 Boulevard du Grand Cerf	05 49 49 16 00	8 KM
Ibis Styles Poitiers Centre	7 rue Victor Hugo, Poitiers	05 49 00 06 06	8 KM
Ibis Poitiers Centre	15 Rue du petit Bonneveau	05 49 88 30 42	8 KM
Hôtel de l'Europe Poitiers	39 Rue Carnot, Poitiers	05 49 88 12 00	8 KM
Ibis Poitiers Sud	175 Avenue du 8 Mai 1945	05 49 53 13 13	9 KM
Clos des Moulins, Poitiers	177 Rue des quatre roues	06 71 21 17 93	9 KM
Best Western Bois de la Marche	Poitiers Rn10-Rn11	05 49 53 10 10	10 KM



Partenaires institutionnels

Soutenu
par



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

